



Institut de la Protection Sociale

THINK TANK POUR AGIR A LA SOURCE DU DROIT

Une protection sociale
à réformer

Des professionnels
compétents et
expérimentés

Un laboratoire d'idées
pour des propositions
concrètes



Partir des vraies questions

Comment favoriser une prise en charge sérieuse des risques réels en matière de protection sociale ?
Comment sécuriser la mise en place et le financement des régimes de prévoyance d'entreprise ?
Comment simplifier le calcul des cotisations des TNS ?, ...

Bâtir à partir de constats

Un système aujourd'hui inadapté

La législation en matière de protection sociale ne répond plus aux besoins des entreprises et des citoyens. Eloigné des réalités économiques, juridiques et démographiques actuelles et à venir, le dispositif de protection sociale français est en péril.

Des décideurs déconnectés du terrain

Face à ce risque et à l'urgence de la situation, l'Etat, ses administrations, les assurances, les mutuelles et les syndicats se sont engagés dans la réforme du modèle social français.

Des cotisants peu ou pas entendus

Ce débat concerne en premier lieu l'ensemble de la population active, principal contributeur à la pérennité du pacte social français.

Notre système de protection sociale doit gagner en clarté, en simplicité et en équité.

Pour cela, la consultation sérieuse des principaux intéressés (dirigeants, salariés et leurs principaux conseils) est fondamentale.

Affirmer son positionnement

Fruit d'une démarche collective, apolitique et citoyenne, l'IPS a vocation à être un interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées à la protection sociale.

A la fois laboratoire et réservoir d'idées inédit en France, l'IPS a pour objectif de contribuer à l'aménagement de règles pérennes en matière de protection sociale.

L'Institut de la Protection Sociale doit agir à la source du droit.

L'expérience de ses membres et partenaires en tant que professionnels de l'expertise sociale, experts financiers, juridiques et fiscaux légitime l'action de l'Institut.

Membres

Experts-comptables, avocats, notaires, agents d'assurances, courtiers, CGPI, ...

Partenaires

Cabinets comptables, compagnies d'assurances, mutuelles, banques, caisses de retraite, institutions de prévoyance, spécialistes de l'expertise sociale

Etre force de propositions

Chaque membre peut légitimement proposer des pistes de réflexion, contribuer à l'élaboration des textes pour finalement porter des idées pouvant devenir des propositions de lois.

1. ANALYSER

le contenu et l'évolution des règles en vigueur

2. IDENTIFIER

les incohérences techniques

3. DÉTERMINER

les difficultés de mise en œuvre des nouveaux textes législatifs

Groupes de réflexion
Conférences
Échanges sur un forum dédié

4. RECOMMANDER

des solutions pertinentes, efficaces et simples d'application

Publications (articles, livres blancs, communiqués de presse, ...)

Promouvoir collectivement les réflexions de l'IPS

auprès des pouvoirs publics, de la presse, des institutions, des organisations professionnelles et syndicales.

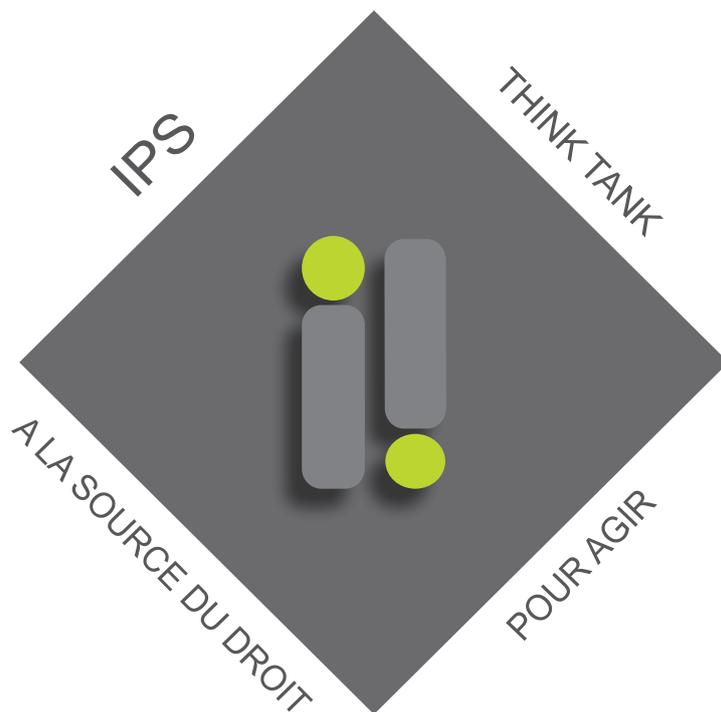
L'atout de l'IPS : sa STRATEGIE DE COMMUNICATION.

Objectifs :

- **Rencontrer les politiques et institutionnels** (rendez-vous, conférences, Rencontres annuelles de l'IPS, Club Parlementaire *Avenir de la Protection Sociale*)
- **Susciter la curiosité et l'intérêt de la presse** et répondre aux sollicitations des journalistes
- **Déployer la communauté IPS** afin de fédérer l'opinion publique, notamment sur les réseaux sociaux

L'IPS est avant tout un groupement de professionnels engagés, en tant qu'experts et en tant que citoyens pour :

- Valoriser leur expertise
- Anticiper les évolutions de la législation
- Simplifier la pratique de leur profession
- Améliorer leur visibilité auprès de leurs clients et de leurs pairs



IPS - Immeuble « Le Président »
40-42 avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon
Tél. 04 72 91 55 26

Association Loi 1901 déclarée
à la Préfecture du Rhône
sous le numéro W691079041

Présence de l'IPS :

